

Commune de Montluel
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20200710-2020-07-10-020-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-10-020
Séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : 4 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BELAIR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Monsieur le Maire expose qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée et qu'elle est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission ;
- De huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire explique que la désignation des commissaires doit être effectué par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuable, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Les conditions pour la désignation des commissaires sont posées par l'article 1650 du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de 26 voix :

- **DRESSE la liste des trente-deux contribuables à proposer au Directeur régional/départemental des finances publiques comme suit : Violaine MITANCHET, Jean-Paul AURELLE, Laurent BRELOT, Bernadette CECCALDI, Marie-Claude DATTA, Daniel DUVAL, Atila SAHIN, Marie-Noëlle BARBIER, Guy LASSUS, Bernard BARBOLAT, Pascal JUSSEAUME, Corinne ANGININ, Pascal NIGGEMANN, Eugène TURLET, Camille RICHAUD, René GIVAUDAN, Anthony RAMBEAU, Irène TOST, René BERTRAND, Olivia DE BARROS, Maryse PACCARD, Franck GENILLON, Christian GENTIL, Arnaud MONNET, Yasmine SAHL, Saïd ALLIOUCHE, Jean GACON, Laurence RAVEROT, Jérôme BONESI, Anne-Marie TORUNSKI, Yves BROCARD, Brigitte BARRIQUAND.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité :

Pour : 26

Abstentions : 3 (Albane Colin, Jean-Claude Péron, Nathalie Mondy)

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme, je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ